

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 10 janvier 2017 à 19 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement  
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement  
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville  
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

---

**Le 10 janvier 2017**

**CA17 08 0001**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 10 janvier 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

Le maire d'arrondissement Alan DeSousa prend quelques minutes pour rendre hommage à monsieur Stéphane Dion, député de Saint-Laurent-Cartierville de 1996 à 2017, réélu sans interruption.

---

**CA17 08 0002**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.

**ADOPTÉ.**

---

**CA17 08 0003**

Soumis procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0004**

Première période de questions du public, débute à 19 h 30

Aucune question n'a été posée

---

**CA17 08 0005**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166677001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'émetteurs pour les compteurs d'eau.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'émetteurs pour les compteurs d'eau pour 2017.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0006**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160069002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le projet de réfection des équipements électromécaniques de la mairie.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour le projet de réfection des équipements électromécaniques de la mairie;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de réfection des équipements électromécaniques de la mairie.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les offres de services :
  - deux représentants de la Division du développement des actifs immobiliers et éclairage de rue de la Direction des travaux publics;
  - un représentant de la Division des ressources matérielles de la Direction des services administratifs;
  - un représentant de la Division des études techniques de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0007**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1161570002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le projet de réfection de la toiture du Centre des loisirs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la réfection de la toiture du Centre des loisirs;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de réfection de la toiture du Centre des loisirs.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les offres de services :
  - deux représentants de la Division du développement des actifs immobiliers et éclairage de rue de la Direction des travaux publics;
  - un représentant de la Division des ressources matérielles de la Direction des services administratifs ;
  - un représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0008**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299049 relatif au lancement d'un appel de propositions pour des projets en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à procéder à un appel de propositions;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à procéder à un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2017 en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0009**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166121001 relatif aux placements publicitaires pour l'année 2017.

ATTENDU que le journal Les Nouvelles St-Laurent est le seul hebdomadaire diffusé sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, qu'il est distribué à toutes les portes et également à plusieurs points de dépôt;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte de 142 521,63 \$ en faveur de Transcontinental Médias S.E.N.C pour les placements publicitaires pour l'année 2017.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0010**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163679011 relatif à une dépense pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation des travaux publics pour 2017.

ATTENDU les ententes cadre avec Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1159087), Sanexen services environnementaux inc. (entente 1159004) et Laboratoires Agat ltée (entente C1128624) pour la disposition des terres d'excavation;

ATTENDU que l'arrondissement ne dispose pas des ressources pour assurer toutes les opérations de transport des sols vers un lieu d'élimination ou de remblayage autorisé;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (L.Q. C-19);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 100 000 \$ en faveur de Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1159087), de Sanexen services environnementaux inc. (entente 1159004) et de Laboratoires Agat ltée (entente C1128624) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour du bâtiment des travaux publics pour l'année 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0011**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160344013 relatif à une dépense en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et des conduites souterraines de l'arrondissement pour l'année 2017.

ATTENDU que les coûts d'entretien sont établis par l'Office des transports du Canada;

ATTENDU que ces frais incluent la main-d'œuvre, les frais de déplacement et le matériel de remplacement des appareils;

ATTENDU que l'arrondissement dispose sur son territoire de huit passages à niveau et de dix-huit conduites souterraines passant sous la propriété du Canadien National;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 54 271,89 \$ en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et des conduites souterraines de l'arrondissement pour l'année 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0012**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378046 relatif à une dépense en faveur du Canadien National (CN) pour la construction d'un passage à niveau et l'installation d'un nouveau système d'avertissement.

ATTENDU que, dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable et piétonne afin de relier le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National (CN), la signature de deux conventions avec le CN est requise;

ATTENDU que ces conventions concernent la construction d'un passage à niveau et l'installation d'un nouveau système d'avertissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de 485 700 \$, plus les taxes applicables, en faveur du Canadien National pour la construction d'un passage à niveau et l'installation d'un nouveau système d'avertissement.

- 2.- D'autoriser la signature des conventions afférentes par le Directeur des travaux publics, monsieur François Lapalme.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0013**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166121002 relatif à une dépense additionnelle pour les services photographiques pour l'année 2016.

ATTENDU que le fournisseur, Interzone Photographie, documente depuis des années la majorité des événements protocolaires de l'arrondissement :

ATTENDU que, cette année, un mandat additionnel lui a été accordé pour la création d'une banque d'images de l'arrondissement;

ATTENDU que le bon de commande annuel d'Interzone Photographie est présentement à 23,857.31 \$ (incluant les taxes) et que ce mandat augmente le bon de commande au-delà de 25 000 \$;

ATTENDU l'article 573 de la Loi sur les cités et villes qui soustrait du processus d'appel d'offres un contrat dont l'objet est la fourniture de biens ou de services reliés au domaine artistique ou culturel;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 2 546,70 \$ en faveur d'Interzone Photographie, pour les services photographiques pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0014**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1162298003 relatif au renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2017.

ATTENDU que les logiciels de géomatique de ESRI sont à la base d'importants systèmes de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent, dont les systèmes GéoUSOL (gestion de l'aménagement urbain), GoSaintLaurent (outil de visualisation et de requête des actifs municipaux) et GoBACS (gestion des bacs d'ordure et de recyclage de l'arrondissement);

ATTENDU que les logiciels de géomatique ESRI sont nécessaires pour opérer ces systèmes;

ATTENDU qu'ESRI Canada Ltée, concepteur de ces logiciels, est le seul à fournir ce service spécifique;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2017 à ESRI Canada Ltée, pour un montant maximal de 48 000 \$.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0015**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165369009 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation et l'ouverture des installations aquatiques extérieures et l'entreposage hivernal de certains équipements pour 3 ans - Soumission 16-15644.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>SIMO Management inc.</b>	<b>131 954,51 \$</b>
NORDIKeau inc.	139 073,76 \$
Piscines et spas Poséidon inc.	189 664,60 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **SIMO Management inc.** le contrat pour la préparation et l'ouverture des installations aquatiques extérieures et l'entreposage hivernal de certains équipements pour 3 ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 131 954,51 \$, sous la supervision de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0016**

Soumis sommaire addenda numéro 1162549001 relatif à la signature des contrats pour la mise à jour de licences de Gestion Virtuelle.

ATTENDU la résolution CA16 080101 adoptée le 8 mars 2016 et accordant un contrat à GCI inc. pour la mise à jour de licences de Gestion Virtuelle solution Archives intégrées vers « Ultima » ;

ATTENDU qu'au moment de l'octroi, les projets de contrats d'utilisation n'ont pas été joints au dossier, et qu'il y a lieu d'autoriser la signature desdits projets de contrats;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De modifier la section « Résolu à l'unanimité » de la résolution CA16 080101 afin d'ajouter, à la fin du point 1, les mots suivants :  
« et autoriser la signature des contrats afférents ».

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0017**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146020 relatif à une contribution financière à VertCité pour la gestion du programme de subvention de couches lavables.

ATTENDU que la mise en place de ce programme permet de soutenir la politique familiale de l'arrondissement de Saint-Laurent de même que les plans de développement durable de la collectivité montréalaise et de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

ATTENDU le programme offrant la possibilité d'un maximum de 50 subventions, de 150 \$ chacune, aux familles résidentes afin de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat ou à la location de couches lavables;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 7 500 \$ à VertCité pour la gestion du programme de subvention de couches lavables;
- 2.- D'approuver et d'autoriser la signature, de la convention qui s'y rattache, pour l'année 2017;

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0018**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299050 relatif à un don à l'école Bois-Franc-Aquarelle pour un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ l'école Bois-Franc-Aquarelle en soutien à un projet éducatif;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0019**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299051 relatif à un don à l'école Édouard-Laurin pour un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ l'école Édouard-Laurin en soutien à un projet éducatif;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0020**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378047 relatif à une contribution financière ne contribution financière dans le cadre du projet étudiant d'installation d'une éolienne au parc Philippe-Laheurte.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

- 1.- D'autoriser une contribution financière maximale de 14 000 \$ à L'École polytechnique de Montréal dans le cadre du projet étudiant d'installation d'une éolienne au parc Philippe-Laheurte;
- 2.- D'autoriser la signature de la lettre d'entente;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0021**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1163984016).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 novembre et le 31 décembre 2016, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 31 décembre 2016, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0022**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547134 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6755, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I02-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser la localisation d'une génératrice en cour avant.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 7 décembre 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20161201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 décembre 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6755, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I02-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser la localisation d'une génératrice en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de planter une haie de conifères de façon à minimiser la visibilité de la génératrice.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0023**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547135 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6755, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I02-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 7 décembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161105);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6755, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I02-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage tel que présenté sur les plans modifiés en date du 19 décembre 2016, qui prévoit un revêtement de panneaux de béton sur la façade agrandie et l'ajout d'ouvertures afin d'assurer une continuité du traitement et une cohérence de l'ensemble.

Les murs seront recouverts de déclin de métal gris pâle, tel que l'existant de la compagnie Vicwest, et un revêtement de blocs de béton gris pâle, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0024**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547130 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1700, rue Saint-Louis dans la zone H15-107 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une génératrice extérieure en cour arrière d'une habitation multifamiliale.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0025**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547131 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2607, rue Diab dans la zone I05-005 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de permettre la peinture du revêtement métallique des murs extérieurs de ce bâtiment industriel.

ATTENDU qu'au point 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 7 décembre 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20161203);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 décembre 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2607, rue Diab dans la zone I05-005 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre la peinture du revêtement métallique des murs extérieurs de ce bâtiment industriel, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de limiter la peinture du revêtement métallique existant à une couleur.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0026**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547132 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1800, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement d'une case de stationnement dans la cour avant secondaire sans respecter toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 7 décembre 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20161204);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 décembre 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1800, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement d'une case de stationnement dans la cour avant secondaire sans respecter toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de maintenir la même largeur d'allée véhiculaire et de verdir la bande de 1 mètre entre la case de stationnement et le mur de façade.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0027**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547133 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification en façade de l'habitation unifamiliale isolée située au 1800, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. d) de la séance tenue le 7 décembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification en façade de l'habitation unifamiliale isolée située au 1800, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0028**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547129 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant la propriété située du 394 au 440, rue Isabey dans la zone I15-142 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements afin d'autoriser des usages « services professionnels, financiers et bureaux d'affaires » dans une partie du bâtiment.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 7 décembre 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cet usage conditionnel en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements (dossier : UC - 20161201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cet usage conditionnel a été dûment convoquée le 14 décembre 2016 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente demande d'usage conditionnel;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un usage conditionnel pour la propriété située du 394 au 440, rue Isabey dans la zone I15-142 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements, ayant pour objet l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage représentant une proportion de 19 % de la superficie totale du bâtiment industriel existant, tel que présenté sur les plans lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0029**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547126 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement situé au 1450, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. n) de la séance tenue le 9 novembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161110);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement situé au 1450, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 9 décembre 2016.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0030**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547136 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel de service situé au 2835, boulevard Pitfield dans la zone I02-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. a) de la séance tenue le 7 décembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161104);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel de service situé au 2835, boulevard Pitfield dans la zone I02-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage tel que présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de fournir un plan d'aménagement paysager.

Les murs seront recouverts de brique rouge code « Sunnysdale Matt » semblable à l'existante de la compagnie Forterra, de panneaux architecturaux de couleur « Charcoal » de la compagnie Panfab et un revêtement métallique de couleur « Argent » de la compagnie Vicwest, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0031**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547137 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification au PIIA approuvé pour la construction d'une habitation multifamiliale au 2375, rue des Équinoxes dans la zone H08-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. c) de la séance tenue le 7 décembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification au PIIA approuvé pour la construction d'une habitation multifamiliale au 2375, rue des Équinoxes dans la zone H08-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts de brique couleur « Louisiane » de la compagnie Hanson, de la pierre architecturale couleur « muscade » de la compagnie Arriscraft, et de l'aluminium couleur « charbon » de la compagnie Alpolic, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0032**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547138 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3325, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. d) de la séance tenue le 7 décembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3325, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts de pierre de couleur « Nuancé gris Scandina » de la compagnie Permacon à l'avant et de brique de couleur « Nuancé de gris Scandina » de la compagnie Permacon sur les murs latéraux et arrière, et un revêtement de toit en bardeaux d'asphalte de couleur noire de la compagnie BP sera installé, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0033**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547139 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et le remplacement du revêtement extérieur de l'habitation unifamiliale située au 951, rue Roy dans la zone H16-015 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. b) de la séance tenue le 7 décembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161003);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et le remplacement du revêtement extérieur de l'habitation unifamiliale située au 951, rue Roy dans la zone H16-015 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que l'option 1 présentée lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de déclin de fibrociment, couleur « gris nocturne et gris perle », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0034**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547140 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 950, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C15-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. c) de la séance tenue le 7 décembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161106);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 950, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C15-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que présenté lors de la présente séance, aux conditions suivantes :

- 1.- Diminuer les proportions de l'enseigne située sur la marquise;
- 2.- Éviter la répétition de l'enseigne sur le même plan de façade.

Le mur de la marquise sera recouvert de panneaux d'aluminium gris pâle.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0035**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547141 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification extérieure d'une habitation unifamiliale isolée située au 575, rue Tait dans la zone H15-080 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. i) de la séance tenue le 7 décembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification extérieure d'une habitation unifamiliale isolée située au 575, rue Tait dans la zone H15-080 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0036**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547143 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 925, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. e) de la séance tenue le 7 décembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161112);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 925, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0037**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547144 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3015, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. a) de la séance tenue le 20160802, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 12 octobre 2016);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3015, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de pierre « Shadow Stone » gris acier et de la brique « Contemporaine » gris mystique de la compagnie Arriscraft, et du bois torréfié de couleur « Ébène ». La toiture sera en bardeaux d'asphalte couleur « noir céleste » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0038**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-97 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1167154001).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-97 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0039**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-97 (1167154001) en vue de modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

---

**CA17 08 0040**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-98 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1164152023).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-98 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 30 janvier 2017, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0041**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-99 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1164152024).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-99 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 30 janvier 2017, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0042**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats, afin d'ajouter des conditions à la gestion des matières résiduelles.

---

**CA17 08 0043**

Le règlement numéro RCA17-08-2 autorisant le financement de 3 857 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1162410007).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2016, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant le financement de 3 857 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement (CA16 080703);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA17-08-2 autorisant le financement de 3 857 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0044**

Le règlement numéro RCA17-08-3 autorisant le financement de 4 950 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1162410008).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2016, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant le financement de 4 950 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (CA16 080704);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA17-08-3 autorisant le financement de 4 950 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0045**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro 878-42 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

---

**CA17 08 0046**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547142 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement arrière d'un bâtiment commercial contigu situé au 665, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. e) de la séance tenue le 7 décembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement arrière d'un bâtiment commercial contigu situé au 665, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté le 10 janvier 2017.

Les murs extérieurs de l'annexe seront recouverts de fibrociment de couleur gris pâle « étain vieilli ».

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0047**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950038 relatif à une nomination au poste de chef de division, parcs et espaces verts, de la Division parcs et espaces verts, de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division, parcs et espaces verts à la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination de monsieur Patrick Laforest au poste de chef de division, parcs et espaces verts, de la Division parcs et espaces verts, (304709 - poste 36508 - SBA 266365) de la Direction des travaux publics à l'arrondissement de Saint-Laurent, à compter du 14 janvier 2017, date de son entrée en fonction.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0048**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950037 relatif à la création de deux postes temporaires d'inspecteur, horticulture et arboriculture pour une durée de six mois chacun, en 2017, à la Division parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU que dans le cadre de la réalisation du plan de foresterie urbaine, la Division parcs et espaces verts doit procéder à un inventaire géo référencé des arbres du domaine privé.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer eux postes temporaires d'inspecteur, horticulture et arboriculture pour une durée de six mois chacun, en 2017 (centre de responsabilité 304719 - emploi col blanc groupe 09) à Division parcs et espaces verts de la direction des Travaux publics, dont les mandats principaux seront de réaliser cet inventaire.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0049**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950039 relatif à la ratification d'une l'entente locale intervenue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal sur l'horaire de travail des fonctionnaires de Saint-Laurent.

ATTENDU que le 8 décembre 2006, la *Ville de Montréal - Arrondissement de Saint-Laurent* et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)* convenaient d'une entente sur l'horaire de travail ;

ATTENDU que le projet de renouvellement ne présente aucun changement majeur.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De ratifier l'entente locale intervenue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal sur l'horaire de travail des fonctionnaires de Saint-Laurent;
- 2.- D'autoriser la directrice d'arrondissement, la directrice des services administratifs et du greffe et la chef de division, ressources humaines à signer ladite entente.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0050**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950033 relatif à la titularisation d'employés cols bleus à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser ces employés cols bleus afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU que le délai de titularisation s'explique par un différend d'interprétation qui a obligé à des échanges avec le Syndicat dans le cadre d'un règlement de grief;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation des personnes suivante aux postes de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :

- monsieur Frédérick Picotin Mineau, avec effet rétroactif au 2 avril 2016.
- monsieur Domenico Ciccotosto, avec effet rétroactif au 2 avril 2016.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0051**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 40**

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Aref Salem profite de l'occasion pour offrir ses souhaits aux citoyens pour une année à la hauteur de leurs attentes.
    - o Il mentionne que cinq expositions gratuites sont en cours à la salle Lethbridge de la Bibliothèque du Boisé pendant la saison culturelle 2016-2017;
    - o Finalement, il donne les dates de la collecte des arbres de Noël, soit les semaines des 16 et 30 janvier ainsi que la semaine du 13 février 2017, selon l'horaire habituelle de la collecte des matières organiques.
  - Monsieur Francois Lapalme, directeur des Travaux publics, informe les citoyens que depuis le 9 janvier, les utilisateurs de la ligne 171 – Henri-Bourassa bénéficient d'un service bonifié les jours de semaine durant les heures de pointe du matin et de l'après-midi.
  - Le maire Alan DeSousa évoque que depuis le début de l'année, trois incendies ont été répertoriés et il demande aux citoyens d'être vigilants.
- 

**CA17 08 0052**

Deuxième période de questions du public, de 20 h 49 à 20 h 59

La personne dont le nom suit a posé des questions :

Monsieur Berg Merdjanian, 647, boulevard Décarie (commerce) et 2894, rue Jean-Gascon (résidence) :

- Circuit d'autobus Société transport de Montréal;
- Projet Société de développement commerciale;
- déneigement : dommages causés par une chenillette qui roule vite et endommage le gazon.

*Réponse du maire Alan DeSousa : veuillez svp nous fournir le numéro du véhicule, la date, l'heure et le lieu de l'événement.*

---

**CA17 08 0053**

Proposé par le conseiller Aref Salem;  
Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
De lever la séance à 20 h 59.  
ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2017.

---